

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(65^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mardi 10 novembre 1992



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

1. **Loi de finances pour 1993 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5157).

ÉDUCATION NATIONALE ET CULTURE

Enseignement supérieur (*suite*)

M. Jack Lang, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture.

Réponses de M. le ministre d'Etat aux questions de : MM. Jean-Pierre Foucher, Jean-Jacques Weber, Francis Saint-Ellier, Paul Chollet, Jean-Claude Lefort, Georges Hage, Jean-Pierre Ezquet, Dominique Gambier, Bernard Derosier, Jean Vittrant.

ÉDUCATION NATIONALE ET CULTURE

I. - Éducation nationale

État B (p. 5168)

Titre III (p. 5168)

Amendement n° 102 du Gouvernement : MM. le ministre d'Etat, Yves Fréville, rapporteur spécial de la commission des finances. - Adoption.

Adoption, par scrutin, du titre IIi modifié.

Titre IV (p. 5168)

Amendement n° 103 du Gouvernement : MM. le ministre d'Etat, le rapporteur spécial. - Adoption.

Adoption du titre IV modifié.

État C (p. 5168)

Titres V et VI. - Adoption (p. 5168)

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Demande de levée d'immunité parlementaire** (p. 5169).
3. **Dépôt de propositions de résolution** (p. 5169).
4. **Ordre du jour** (p. 5169).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1993 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2931, 2945).

ÉDUCATION NATIONALE ET CULTURE

Enseignement supérieur (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale et de la culture, concernant l'enseignement supérieur.

Cet après-midi, l'Assemblée a entendu les orateurs inscrits.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture.

M. Jack Lang, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je commencerai par répondre à M. le rapporteur Fréville que j'ai écouté avec beaucoup d'attention et de plaisir. Il nous a en effet présenté une analyse claire et précise du budget de l'enseignement supérieur. Elle tranchait avec d'autres présentations entendues par la suite.

Je reconnais en M. Fréville un universitaire qui, devenu parlementaire, n'a pas oublié l'esprit de rigueur. Il arrive trop souvent, en effet, que certains, parce qu'ils prennent l'habit de parlementaire ou d'homme politique, perdent l'exigence vérité et de probité intellectuelle. Nous en avons eu quelques exemples cet après-midi, mais je préfère ne pas en parler.

Monsieur Fréville, vous avez donc mis vos qualités intellectuelles au service de la présentation de ce budget. Pardonnez-moi de vous compromettre ainsi, mais je suis obligé de reconnaître votre probité et je le fais avec joie. Vous avez ainsi mis en valeur la cohérence de la politique de recherche universitaire menée tout au long de la législature. Vous avez exprimé mieux que je ne saurais le faire, ce qu'il faut penser des actions engagées ; je ne vais donc pas le répéter.

J'émettrai trois observations sur les moyens de la recherche universitaire.

D'abord, le budget de la recherche universitaire augmente globalement de 5,8 p. 100, ce qui n'est tout de même pas négligeable.

Ensuite, la progression des crédits de fonctionnement et des autorisations de programme atteint jusqu'à 7,5 p. 100.

Depuis 1988, la part de la recherche universitaire est, au sein du budget civil de la recherche, celle qui a augmenté le plus fortement.

Enfin, il ressort d'une analyse précise de la situation concrète des universités - la question qui semble intéresser comme vous certains parlementaires, mais d'autres un peu moins - que, de 1989 à 1992, les crédits inscrits dans les contrats de recherche conclus en universités sont passés de 1 milliard de francs à 1,6 milliard de francs. Or ce sont bien là les crédits qui irriguent le tissu de nos équipes universitaires.

En ce qui concerne la vie à l'université, M. Fréville s'est interrogé sur la diversification de l'enseignement supérieur, sur le dessin de la carte universitaire et sur l'augmentation même du nombre des étudiants.

Il a certainement compris que la voie choisie était bien celle de la diversification et non celle de l'éclatement, laquelle d'ailleurs, si j'ai bien saisi sa pensée, n'a pas non plus ses faveurs. Il y a diversification parce que nous avons donné du contenu à l'autonomie des universités, autonomie qui n'est plus seulement un slogan mais, de plus en plus, une réalité, une réalité vivante, une réalité, dans certains cas, historique. C'est tout le sens de la politique contractuelle qui est menée.

Je souhaite d'ailleurs que le temps et l'évolution des esprits permettent d'accentuer encore cette autonomie. Je pense, comme vous, monsieur Fréville, que le moment viendra où nous devons accorder à ceux qui se dévouent, et souvent avec talent, pour la direction des universités, des moyens humains et juridiques, leur donnant davantage d'autorité et de garantie, et leur permettant ensuite, une fois ces fonctions accomplies, de bénéficier de moments de liberté pour s'adonner à la recherche qui est l'un de leur métier.

La diversification a également touché les formations, avec les IUP et la rénovation pédagogique qui, loin d'être abandonnée, va s'accélérer, mais toujours au sein de l'université.

Quant à la carte prospective de l'enseignement supérieur, elle est établie. Nous avons voulu éviter la prolifération mal maîtrisée des implantations qui était devenue la règle en 1988 et faire en sorte que cette densification, cette irrigation du territoire, en particulier par les IUT, ne se fasse pas au petit bonheur la chance, mais répondre à de véritables besoins d'aménagement du territoire.

Voilà une des illustrations de cet aménagement du territoire dont on parle si souvent. Puisque j'exerce également les fonctions de ministre de la culture, je me permets d'ajouter qu'il en va de même de tout ce qui est entrepris depuis des années pour faire naître, un peu partout à travers la France, des centres d'art, des bibliothèques, des orchestres...

L'augmentation du nombre des étudiants est un sujet à la fois économique, financier et, si j'ose dire, philosophique. Ma conviction est que quand les jeunes d'un pays peuvent accéder à un niveau d'études aussi élevé que possible, c'est un progrès de la société, un progrès de la civilisation. Par conséquent, pourquoi vouloir l'empêcher, pourquoi barrer la route à certains ?

Il convient, certes, d'orienter mieux et de premières mesures ont été mise en œuvre, tant au sein du lycée et dans les premiers cycles universitaires -, qu'en application de l'arrêt que j'ai pris au mois de mai dernier. D'autres dispositions interviendront avant la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

En tout cas, je ne crois pas que l'augmentation du nombre d'étudiants soit un phénomène qui doive inquiéter ou faire peur. Elle est plutôt le signe d'une vitalité, d'un regain de jeunesse, d'une volonté de découvrir le monde, d'un désir de

se former. Nous avons récemment rencontré en Allemagne les représentants des autorités allemandes qui se trouvaient confrontés à une explosion du nombre des étudiants. J'indique d'ailleurs que l'on relève en Allemagne des phénomènes que nous ne connaissons pas chez nous, en particulier, vous le savez sans doute, monsieur Fréville, la durée très longue des études.

M. Yves Fréville, rapporteur spécial. Jusqu'à l'âge de vingt-huit ans !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. En effet, nombre d'étudiants allemands restent à l'université jusqu'à vingt-huit ou vingt-neuf ans. Que dirait-on si un tel phénomène se produisait chez nous ? Cet état de fait a d'ailleurs été dénoncé avec vigueur par le chancelier Kohl il y a quelques jours, lors de l'ouverture du congrès de son parti. Nous n'avons pas encore entendu, en France, que ce reproche ait été adressé aux étudiants ou aux universités de notre pays.

Bref, monsieur le rapporteur, spécial, vous avez évoqué toute une série de questions. Des réponses concrètes sont déjà apportées à certaines et la réflexion mérite d'être engagée sur d'autres. Je crois, comme vous, que nous devons accentuer l'autonomie, favoriser la diversification des filières, mieux organiser l'orientation. Tel est le sens de la rénovation pédagogique à laquelle nous travaillons en ce moment.

Pour les allocations d'instituts universitaires de formation des maîtres, l'idée est ainsi d'opérer certains choix incitatifs. On ne saurait, en effet, multiplier les allocations de manière indistincte ou indifférenciée et notre souci est de pouvoir soutenir et épauler non seulement les académies déficitaires, mais aussi les disciplines déficitaires.

Les choix retenus devraient peut-être, ici et là, être affinés ou nuancés. J'aimerais en parler avec vous, monsieur Fréville, pour voir s'il convient d'apporter quelques assouplissements à des choix qui pourraient paraître trop rigoureux.

A la question sur les personnels ATOS que vous posiez au terme de votre intervention, je vous apporte une réponse très précise : 450 emplois ont été créés pour la dernière rentrée. J'avais demandé, dès mon entrée en fonctions, au mois de mai, des moyens supplémentaires pour que la rentrée 1992 se fasse dans de bonnes conditions dans les lycées et les collèges comme dans les universités.

Cela a conduit le Premier ministre à créer environ 1 200 postes en surnombre, dont une partie, 450, ont été affectés aux universités. Il ne s'agit nullement de postes clandestins. Le projet de loi finances pour 1993 vous propose de les consolider et ils seront définitivement consacrés le 1^{er} janvier prochain.

Je vous remercie encore une fois, monsieur Fréville, et de vos observations critiques, et de vos remarques laudatives, et de vos conseils.

M. le rapporteur Cambadelis est intervenu au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Je veux également le remercier, ainsi que l'ensemble de la commission, pour l'analyse positive présentée de la politique conduite.

Je reviendrai rapidement sur quelques points qu'il a évoqués.

Je reprends d'abord à mon compte sa proposition de dresser un bilan de fonctionnement des premiers IUP. Certes, il est un peu tôt, mais cela sera indispensable. J'ai, tout récemment, installé une commission consultative nationale des IUP, dans un esprit voisin de celui exposé par M. Cambadelis : disposer en permanence des avis les plus éclairés, ceux des universitaires, ceux des syndicats, ceux des entreprises, sur la mise en place de ces nouvelles formations. A la suite de ses travaux, nous serons en mesure d'établir ce bilan que M. Cambadelis appelle de ses vœux.

Ainsi qu'il l'a souligné, le système des prêts aux étudiants a été un échec. Pourquoi le nier ? Pour autant faut-il renoncer ? Je me suis exprimé plusieurs fois sur ce sujet et j'ai reçu, tout récemment, de la caisse des dépôts et consignations, une proposition que j'étudie et qui m'amène à penser que cette idée mériterait d'être relancée. Je n'en dirai pas plus aujourd'hui.

Vous avez eu raison de souligner, monsieur Cambadelis, que le développement de l'aide sociale aux étudiants est indissociable de la démocratisation des études. Je ne rappelle

pas les progrès qui ont été accomplis et que vous avez relevés. Vous avez également souligné que le budget qui vous est proposé marquait de nouvelles avancées.

La recherche universitaire constitue aussi l'une de mes préoccupations et, tout comme M. Fréville, M. Cambadelis a mis en évidence les progrès accomplis, les innovations majeures, en particulier une politique fondée sur une évaluation systématique nationale ou internationale. On ne peut pas ne pas remercier le professeur Lehn et son comité des évaluations permanentes qu'ils donnent à notre pays.

Il convient également de rappeler le doublement des allocations de recherche et la création du monitorat d'enseignement supérieur, la création de la prime d'encadrement doctoral et de recherche, le soutien aux jeunes équipes et aux écoles doctorales ou, encore, la création de l'institut universitaire de France dont la deuxième promotion est sortie voici quelques jours.

Le projet de budget pour 1993 marquera la poursuite de cette action ambitieuse. M. Cambadelis a formulé une suggestion qui me paraît astucieuse. Il s'agit de présenter au Parlement un rapport sur l'adaptation de notre enseignement supérieur à l'ouverture européenne. Elle est bienvenue, surtout après l'approbation du traité de Maastricht. Au cours de la campagne référendaire, on a moins parlé du traité que des partis politiques. Tout ce qui concernait la culture et l'éducation a fort peu intéressé la plupart des animateurs de débats. Il faut seulement savoir que l'article 126 du traité ouvre de nouvelles perspectives à l'Europe de l'éducation.

C'est la raison pour laquelle je m'engage à remettre à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales un document sur cette question avant la fin de l'année.

Répondant aussitôt à une des questions posées par M. Cambadelis sur le bilan du programme Erasmus, je lui indique que les dernières informations en provenance de la commission montrent que la France vient, juste après la Grande-Bretagne, au deuxième rang des projets retenus. Depuis 1989, quelque 18 000 étudiants français ont effectué une mobilité dans le cadre d'Erasmus et la montée en puissance est telle qu'en 1992-1993, il est prévu que 15 000 étudiants français partiront sur un total de 90 000 étudiants européens en mobilité.

Enfin, M. Cambadelis m'a interrogé sur la directive « reconnaissance des diplômes ». Il existe en fait deux directives : celle de 1988, dite « bac + 3 », et celle de juin 1992 pour les autres titres universitaires inférieurs à bac + 3. Ces directives, prises dans le cadre de l'organisation du marché intérieur, concernent la reconnaissance professionnelle des diplômes par les employeurs - ce n'est pas rien - et non la reconnaissance académique par les établissements d'enseignement.

En tant qu'employeur, l'Etat français, qui, sur ce plan comme sur d'autres, est en avance sur de nombreux pays, a transposé la directive « bac + 3 » : la loi du 26 juillet 1991 ouvre les concours de la fonction publique aux ressortissants de la CEE pour les emplois ne touchant pas à la souveraineté nationale. Tout récemment, je viens de signer un décret, que j'ai soumis à M. le Président de la République, pour l'ouverture des concours et des corps d'enseignants aux ressortissants de la Communauté économique européenne.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'évoquer cette grande innovation qui, avec d'autres, permet à nos institutions culturelles et universitaires de respirer un peu plus l'air du large des cultures de l'Europe.

Je vais répondre maintenant aux parlementaires qui sont intervenus dans la discussion.

Ah, monsieur Jean-Jacques Weber, député du Haut-Rhin, j'aurais beaucoup à vous dire... ! (*Exclamations et sourires sur divers bancs.*)

Mais oui, je vais vous les dire. Vous me croirez sans doute, mais votre engagement politique vous obligera à penser le contraire.

La part de l'enseignement supérieur dans le total du budget de l'éducation nationale atteint 14 p. 100 ; c'est la première fois qu'il parvient à un tel pourcentage.

M. Jean-Jacques Weber. Je l'ai dit : 14,9 p. 100 !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Je ne forme qu'un seul vœu : que cette avancée soit marquée d'année en année avec la même fermeté, la même détermination.

M. Dominique Gambier. Puissiez-vous être exaucé, monsieur le ministre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. L'intégration d'agrégés dans les universités est une bonne chose. Elle est demandée par les intéressés et appréciée par les étudiants car ces enseignants apportent un encadrement pédagogique qui assure aux élèves de premier cycle une bonne transition avec le lycée.

Mais remettons les choses à leur place ! Ayez le sens de la nuance ! Et surtout, lorsque l'un parle de ces sujets qui touchent à l'éducation, à l'esprit, que la vérité ou la recherche de la vérité soit à l'ordre du jour : plus de 70 p. 100 des postes d'enseignant créés en 1993 sont occupés par des universitaires.

Monsieur Weber, M. Jospin a contribué à reconstituer le vivier des enseignants. Contrairement à ce que vous dites, les résultats de la campagne de recrutement sont très encourageants.

La création de la prime d'encadrement pédagogique n'est pas du tout destinée à pallier un prétendu déficit d'enseignement. C'est au contraire un moyen de valoriser, et de récompenser de leur dévouement dans l'action pédagogique, au-delà de leurs obligations de service, tous ceux qui se préparent à accomplir cette mission.

Les maisons de l'étudiant, vous en parlez de façon un peu dérisoire. Elles sont en création un peu partout à travers le pays, à Mulhouse, à Angers, à Toulon et ailleurs ; j'en visiterai une après-demain, à Marseille.

Sur les droits d'inscription, admettez que la gratuité pour tous pourrait être une injustice pour les plus défavorisés. Il vaut mieux augmenter les bourses sur critères sociaux et, en parallèle, augmenter modestement les droits dont les boursiers sont exonérés. C'est vrai, il y a eu une augmentation forte en 1991-1992. Mais pour 1992-1993 la hausse a été limitée à 4 p. 100 et les droits de base sont passés de 600 à 625 francs.

M. Jean-Jacques Weber. C'est toujours énorme !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Quant à votre intervention sur les IUP, je vais la diffuser très largement - elle le mérite - à tous ceux dont vous parlez ou à tous ceux dont vous prétendez parler.

Je doute que puissent s'y reconnaître M. Pierre Guillen, président délégué de l'union des industries métallurgiques et minières, ou M. Ivar Ekeland, président de l'université Paris IX Dauphine et président de la commission qui me propose les habilitations des IUP. Vos propos seront très sympathiques et très agréables à ces personnalités et à quelques autres, chefs d'entreprise, qui, semble-il, méritent votre respect. Vos accusations leur iront droit au cœur.

Les titres que délivrent ces instituts, vous les présentez comme des titres de fausse monnaie, rejetés par le marché du travail. C'est faire peu de cas des industriels, des universités qui parrainent ces projets, assurent à leurs étudiants plus d'un tiers-temps en entreprise. Quel encouragement pour ces entreprises qui, celles-là, font leur métier d'entrepreneur en ouvrant leurs portes à des jeunes !

Les professeurs associés apprécieront aussi l'attention très respectueuse que vous leur portez par votre mépris !

A propos des *Fachhochschulen* allemandes, sachez, monsieur le député, que les IUP de Metz et de Strasbourg, par exemple, se sont liés contractuellement à des établissements d'outre-Rhin qui délivrent conjointement le titre d'ingénieur-maître et d'ingénieur des *Fachhochschulen*.

Voilà quelles erreurs funestes, quelles atrocités ont commises tout récemment ces institutions allemandes qui semblaient être l'objet de votre admiration ! Peut-être nos amis allemands ont-ils été frappés par une aberration mentale sur laquelle il faudra que je me renseigne dès demain !

M. Jean-Jacques Weber. Je vous en reparlerai !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. C'est vrai, monsieur le député, les *Fachhochschulen* ont inspiré la création des IUP. Mais c'est cela l'Europe de l'éducation : prendre le meilleur de l'expérience d'autrui.

Ignorez-vous, alors que vous êtes dans un département qui, précisément, vit en connexité avec l'Allemagne, que les Allemands sont très intéressés par les IUP dont l'intégration à

l'université contraste avec la séparation entre *Fachhochschul* et université en Allemagne, déplorée par les Allemands eux-mêmes avec lesquels nous avons récemment des conversations au plus haut niveau des deux États ?

M. Jean-Jacques Weber. Mais non !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Savez-vous - confirmation de ce que je vous disais à l'instant - que les diplômés de l'IUP de Metz recevront le diplôme d'ingénieur de la *Fachhochschule* de Sarrebruck et ceux de Strasbourg celui de la *Fachhochschule* d'Offenburg ? Mais les faits, la vérité, l'exactitude, est-ce ce qui vous préoccupe vraiment, monsieur Weber ?

Il est triste aussi, monsieur Saint-Ellier, d'entendre ce que vous dites sur notre enseignement supérieur. Notre enseignement supérieur serait hypercentralisé ? Quelle étrange vision du monde universitaire ! Elle surprendra au premier chef beaucoup d'universitaires. Mais peut-être n'avons nous pas la même conception de ce que l'on appelle la décentralisation. Décentraliser dans ce domaine ne consiste pas à donner aux régions les pouvoirs de l'Etat en matière de gestion des personnels, c'est en matière d'attribution des diplômes. D'ailleurs, les hommes sérieux qui siègent sur les bancs de l'opposition et avec lesquels je me suis entretenu n'envisageraient pas un seul instant que soient transférées aux régions les compétences de l'Etat en matière d'attribution des diplômes ou en matière de gestion des personnels.

M. Jean-Pierre Foucher. Pourquoi pas ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Pourquoi pas, si l'on n'est pas sérieux !

La décentralisation dans ce domaine, c'est donner un peu plus de pouvoirs, chaque jour un peu plus si c'est possible, aux établissements eux-mêmes dans le cadre d'une autonomie plus large et plus riche.

M. Dominique Gambier. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Pour avoir défendu ici même la loi promulguée le 20 juillet dernier, qui permet cette vraie décentralisation, en particulier dans la gestion des personnels, j'ai pu noter vos grandes réticences lorsque j'ai préconisé et fait adopter par l'Assemblée nationale et le Sénat que les personnels des universités seraient désormais gérés par les universités elles-mêmes. J'ai même entendu sur vos bancs - mais ce n'est pas la seule contradiction - Mme Catala, qui ce soir n'est pas parmi nous, s'y opposer avec une vigueur de centralisatrice qui m'a beaucoup surpris.

Vous nous accusez aussi, monsieur Saint-Ellier, de ne rien faire pour la « professionnalisation » - je n'aime pas beaucoup l'expression - ou de retarder la spécialisation des étudiants. Mais à quoi répondait la création des IUP sinon ouvrir un cursus professionnalisé de BAC plus 1 ? A quoi servait le développement des IUT - 50 départements de plus et plus de 10 000 étudiants supplémentaires en 1993 - si ce n'est à ouvrir un enseignement supérieur professionnalisé dès le baccalauréat ?

D'ailleurs, ce que vous dites n'est pas très gentil pour le ministre - cela n'a aucune importance - ni pour votre département ! Ce n'est pas très gentil pour Caen où, en 1992, 35 millions de francs ont été alloués pour le démarrage d'un département d'IUT de génie chimique...

M. Dominique Gambier. Il n'était pas au courant !

M. Francis Saint-Ellier. Si !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ... et où deux habilitations ont été données à des IUP en génie des systèmes industriels et en banques d'assurances. Avons-nous mal fait ? Devons-nous interrompre ce « funeste » projet ? Devons-nous annuler les crédits qui ont été attribués à Caen ?

M. Jean-Pierre Bequet. C'est l'avis de M. Saint-Ellier !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. M. Saint-Ellier s'inquiète aussi de notre position universitaire dans la concurrence européenne. Je préfère parler de coopération européenne. J'y ai fait allusion en répondant aux questions posées par M. Cambadélis.

Quand je vous entends parler, monsieur Saint-Ellier, je me demande encore : « Est-ce que je rêve ? » Il m'est arrivé, maintes fois, de me rendre à Caen. J'ai pu constater qu'il y avait là une dynamique, un état d'esprit, qui n'avaient rien à voir avec les descriptions apocalyptiques que vous nous avez présentées ce soir. Les universités de Caen, l'IUT de Caen, par bonheur, ne méritent pas les attaques très dures que vous avez adressées à l'université française. A travers les exemples de Caen, de Strasbourg, de Colmar et de tant d'autres villes, notre pays peut être fier des transformations de son université.

Monsieur Carpentier, vous m'avez interrogé sur l'aide sociale aux étudiants. Le Gouvernement s'y est engagé lors de l'examen des recettes.

Pour les bourses, le plafond de ressources pour le premier échelon sera augmenté et les charges liées à la distance entre la résidence de l'étudiant et l'université seront prises en compte. Les boursiers augmenteront de 100 000 et représenteront 19 p. 100 des étudiants.

Pour le financement du plan Université 2000, l'Etat avait prévu d'inscrire 16 milliards et de proposer aux collectivités locales d'apporter 8 milliards. Celles-ci ont voulu porter leur participation à 16 milliards. On ne peut que s'en féliciter. Mais n'accusons pas l'Etat de se désengager. L'Etat respecte ses engagements financiers ; les deux rapporteurs de l'enseignement supérieur l'ont reconnu.

Les crédits de la recherche augmenteront de 5,8 p. 100. La moindre augmentation par rapport à celle de 1992 est purement optique ; elle résulte des mouvements techniques que connaissent les crédits.

Les allocations IUFM : nous avons supprimé 1 000 allocations d'année préparatoire premier degré, car à deux reprises, en 1991 et en 1992, nous avons constaté que 25 p. 100 des 4 000 allocations n'avaient pas été utilisés.

Les allocations d'année préparatoire, contrairement aux allocations de première année, ne donnent pleinement leurs fruits que lorsqu'elles s'appuient sur un développement universitaire local suffisamment achevé, ce qui n'est pas encore partout le cas.

Le projet de loi de finances prévoit en outre la création de 500 allocations supplémentaires de première année pour le second degré. J'aurai l'occasion de revenir sur quelques-uns de ces points.

Mme Catala s'est inquiétée du traitement réservé aux enseignants du supérieur dont pourtant la situation a été revalorisée par une exécution scrupuleuse depuis 1989 des lois de finances qui ont traduit le plan Jospin en mesures concrètes de promotion : 1,2 milliard depuis 1989. Jamais les carrières des enseignants de l'enseignement supérieur n'ont connu un tel bond en avant. Ce n'était d'ailleurs que justice !

Mme Catala qui, au fond, a l'âme assez jacobine, regrette ce qu'elle appelle « la prolifération des antennes universitaires délocalisées ». Mais, précisément, le plan « Université 2000 » a pour objet de planifier de façon contractuelle, de manière harmonieuse, le développement à travers l'ensemble du territoire.

M. Luppi se félicite de la création des IUP. Il me demande de veiller à deux points : l'adéquation des formations aux demandes des entreprises ; la réelle participation de professionnels aux formations. J'ai installé la commission nationale consultative des IUP, composée d'universitaires, de syndicalistes et de représentants des entreprises pour qu'à tous les niveaux nous assurions le respect des objectifs.

En ce qui concerne la rénovation pédagogique, j'ai repris, à mon arrivée, les objectifs de M. Jospin : moderniser les formations pour lutter contre l'échec. J'ai infléchi la méthode en privilégiant la concertation, mais plusieurs textes seront adoptés avant la fin de l'année ou au débat de 1993.

Quant aux délocalisations, nous avons souhaité les maîtriser avec la carte des implantations « Université 2000 » et avec les contrats d'université et les conventions par sites, ce qui nous permet de garantir la qualité des formations offertes dans les antennes.

J'en arrive aux pyramides d'emploi de professeurs. Aujourd'hui, un grand nombre d'emplois sont occupés par des maîtres de conférence. Les créations prévues par le budget pour 1993 permettent de retrouver la proportion de 40 p. 100 de professeurs pour 60 p. 100 de maîtres de conférence en gestion, en libérant les emplois de professeur occupés par les maîtres de conférence.

La recherche, je n'y reviens pas puisque j'ai répondu à M. Fréville.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ce que je souhaitais, brièvement pour certains, ou trop longuement pour d'autres, vous répondre. J'aurai l'occasion, sans doute, à la faveur de telle ou telle question, d'affiner mes chiffres ou ma pensée.

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par les questions du groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

M. Jean-Pierre Foucher. La rentrée universitaire est encore proche et j'aimerais, monsieur le ministre d'Etat, appeler votre attention sur deux problèmes relatifs aux inscriptions en faculté.

Le premier concerne le nombre de places, parfois très limité, offertes aux étudiants qui veulent s'inscrire en DESS après une maîtrise.

Je prendrai l'exemple de la psychologie du travail. Est-il normal de laisser les étudiants suivre le cursus entier, maîtrise comprise, alors qu'un petit nombre seulement pourra accéder au DESS dont l'accès, que je sache, n'est pas un concours et dont la possession, et elle seule, permet de pratiquer la profession de psychologue ?

Faut-il avouer que, dans certaines matières, les années passées à étudier doivent systématiquement être considérées comme perdues faute de places suffisantes dans l'année qui donne accès au diplôme exigé pour pratiquer ?

Le second point concerne les élèves des classes préparatoires. Comme le doublement n'est pas autorisé, on les incite - pour ne pas dire qu'on les y « oblige » - à prendre une inscription en première année de faculté, qui servira, examens de mise à niveau à l'appui, à entrer en deuxième année universitaire en cas d'échec à la première année de classe préparatoire.

En effet, les convocations d'inscription en faculté leur sont adressées d'office. Ils doivent donc acquitter les droits universitaires de 820 francs pour l'année 1992-1993.

Cette charge est lourde pour de nombreuses familles, qui paient déjà des frais élevés de transport, et souvent des frais d'internat. Ne peut-on imaginer une dispense de paiement des frais universitaires pour ces élèves la première année, avec paiement rétroactif pour ceux qui ont échoué en classe préparatoire et qui bénéficient alors de l'équivalence pour entrer en deuxième année de faculté ? Cette initiative vaudrait aux familles de payer à fonds perdus des frais de scolarité parfois élevés.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, les finalités et le régime des deux diplômes de maîtrise et de DESS sont très différents.

Comme vous le savez, je pense, la maîtrise est un diplôme général, ouvert de droit aux titulaires des DEUG correspondants.

Elle débouche sur une poursuite d'études vers la recherche, DEA, puis doctorat, une poursuite d'études professionnalisées, DESS, ou l'entrée directe dans la vie active.

Le DESS est un diplôme de troisième cycle « professionnalisé » - j'ai toujours beaucoup de mal à employer cette expression, que je trouve un peu étrange, mais elle est maintenant admise et consacrée dans le langage officiel.

Il correspond à des métiers clairement identifiés. L'inscription en DESS est sélective et le nombre d'étudiants inscrits correspond aux débouchés de la spécialité.

Les débouchés de la maîtrise et du DESS sont donc différents, et l'on voit mal pourquoi il faudrait restreindre l'accès à la première en fonction des débouchés du second.

Quant aux doubles inscriptions en classe préparatoire et en université, elles ne sont en aucun cas une obligation. Et l'on voit mal, d'ailleurs, comment, tant sur le plan du droit que sur celui des faits, le lycée pourrait imposer une telle inscription.

Il n'en demeure pas moins que l'inscription est subordonnée à l'acquiescement de droits d'inscription.

En second lieu, il n'y a pas d'équivalence de plein droit entre une année de classe préparatoire et une année universitaire. Ces équivalences, quand elles existent, relèvent de conventions passées entre les établissements.

Enfin, ce type d'accord est très positif. Il permet de valider une année d'études, même en cas d'échec, dans une filière qui est très sélective. Et ce dispositif rencontre l'intérêt bien compris des élèves qui sont concernés.

M. Jean-Pierre Foucher. Mais pas du tout !

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. Monsieur le ministre d'Etat, j'ai bien écouté votre défense des IUP, défense tout à fait condescendante et méprisante, naturelle pour qui détient la vérité, la seule, la vraie, parce que c'est la sienne. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous ne m'avez même pas écouté ! Si vous relisez mon propos, vous vous apercevrez que j'ai été beaucoup moins catégorique que vous ne l'avez prétendu. Mais c'est là votre façon d'agir, et je ne poursuivrai pas plus avant la discussion !

Ma question a trait aux équivalences entre diplômes français et allemands.

Elle s'appuie sur le témoignage d'un étudiant que mon collègue Germain Gengenwin a reçu à sa permanence.

Ce jeune homme a obtenu un DUT de chimie en France. Puis, il s'est inscrit à la *Fachhochschule* de Aalen, dans le Bade-Wurtemberg, juste de l'autre côté de la frontière. Il vient d'y obtenir le diplôme d'ingénieur de la *Fachhochschule* en chimie. Il souhaitait savoir si son diplôme était reconnu en France.

Dans un courrier en date du 19 juin 1992, votre ministère lui a répondu : « Il n'existe pas d'équivalences réglementaires entre diplômes français et étrangers. En ce qui concerne la reconnaissance professionnelle des diplômes étrangers, il appartient aux employeurs intéressés d'apprécier si les titres présentés consacrent les connaissances appropriées à l'emploi postulé. »

Voilà, monsieur le ministre ! En fait, vous avez déjà donné la réponse !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, je suis un militant de l'Europe. Vous aussi ! Et quand on veut construire l'Europe, on le fait sérieusement. Ce qui suppose que, de pays à pays, des règles et conventions soient établies.

Ce n'est pas parce que le 1^{er} janvier prochain s'ouvriront les frontières que, par une sorte de bénédiction du ciel, ce sera aussitôt la liberté d'accès à ceci et à cela. Ce n'est pas parce que l'Europe se fait que l'exigence de contrats et de règles disparaît.

Comme je l'ai expliqué, il y a reconnaissance de qualifications d'entreprise à entreprise - pratique qui, d'ailleurs, doit être encouragée.

Vous qui décriez tant l'enseignement français...

M. Jean-Jacques Weber. Pas du tout !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Vous n'avez cessé de le faire lors de votre intervention à la tribune !

M. Jean-Jacques Weber. Mais non !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ... savez-vous que les entreprises frontalières préfèrent souvent les jeunes diplômés français ?

En matière d'équivalences des diplômes entre établissements d'enseignement, il doit y avoir des accords, des règles, des conventions. Elles peuvent prendre des formes différentes. Et, progressivement, nous inventerons des formes nouvelles.

Il existe déjà des jumelages entre des IUP français et des écoles allemandes, ce qui permet à des étudiants de bénéficier de la double qualification et de la double reconnaissance de leur diplôme.

On ne construit pas l'Europe à la va-vite, en oubliant les règles, les contrôles de qualification et les exigences. Les diplômes ne seront authentiquement européens que dans la

mesure où chaque pays aura le souci, avec les autres pays, d'établir des règles et des conventions reconnues par les universités et par l'ensemble des législations.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Francis Saint-Ellier.

M. Francis Saint-Ellier. Monsieur le ministre d'Etat, je m'étonne des propos que vous m'avez prêtés - sans doute parce que vous n'étiez pas présent lorsque je suis intervenu ! J'ai dit que les IUP et les DESS allaient dans le bon sens.

Chargé des relations avec les universités à la fois au sein de la municipalité caennaise et du conseil général du Calvados, je connais parfaitement le dossier, et Caen est l'une des premières villes de France à avoir créé une commission extramunicipale ville-université.

Ma question portera sur la recherche.

En effet, il y a, entre recherche et enseignement, une synergie extraordinaire, car ils s'enrichissent mutuellement.

Pourtant, ainsi que je l'ai expliqué cet après-midi, la recherche universitaire m'inspire certaines inquiétudes.

Je m'attacherai plus particulièrement à la recherche médicale.

Celle-ci, actuellement, se « démedicalise ». Pourquoi ?

D'abord, le financement de la recherche universitaire est très insuffisant. Quand, sur son budget, une faculté dépense déjà 60 p. 100 pour les charges d'entretien, il ne lui reste rien pour la recherche proprement dite. Quand une équipe d'une dizaine de personnes de l'INSERM ou du CNRS obtient 500 000 francs, une équipe comparable, au sein d'une université, obtient au mieux 50 000 francs. Il y a des distorsions très grandes. Comment, monsieur le ministre, avoir des centres de recherche de qualité sans moyens financiers ?

Ensuite, il est impossible pour les jeunes médecins de se former à la recherche. L'obligation d'internat pendant cinq semestres, la suppression de l'internat-recherche, l'absence de postes après internat, l'absence de bourses de formation post-doctorat, les deux années de stage clinique pour les médecins non internes sont autant d'obstacles pour les jeunes médecins désireux de s'orienter vers la recherche.

En même temps, le niveau de recrutement ne cesse de s'élever, à l'INSERM comme au CNRS. Face à des candidats de formation scientifique plus jeunes et qui ont derrière eux entre quatre et six ans de recherche à plein temps, nos jeunes médecins n'auront bientôt plus le niveau nécessaire pour se présenter dans ces organismes.

Enfin, la structure propre de l'INSERM et du CNRS décourage les chercheurs universitaires.

Pour être reconnues, les équipes de l'INSERM et du CNRS vont accueillir au minimum trois chercheurs institutionnels non universitaires. Dans bien des cas, ils sont de plus en plus nombreux. La prépondérance de ces chercheurs sera source de démotivation pour les universitaires.

La dichotomie entre recherche et université va d'ailleurs s'aggraver avec le système d'évaluation des laboratoires dits recommandés.

Du fait qu'on ne leur donne ni le temps ni l'argent, les universitaires vont s'éloigner de plus en plus de la recherche. Voilà qui est grave, monsieur le ministre ! Les organismes de recherche institutionnels ont leurs objectifs propres. Or l'Etat n'arrive plus à recruter dans les facultés de véritables professeurs ayant, outre leurs compétences techniques, la pédagogie indispensable à un enseignement de qualité.

Comment espérez-vous, dans ces conditions, maintenir, voire développer, la recherche universitaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, la question que vous posez intéresse plus encore le ministre de la recherche que le ministre de l'éducation nationale. L'INSERM a des équipes propres, et le ministère de l'éducation nationale ne finance que l'accueil des « doctorants » - pour employer, là encore, une expression très particulière.

Les sciences de la vie et de la santé sont le secteur disciplinaire le plus soutenu au titre de la recherche universitaire - seul domaine sur lequel je puisse vous répondre. Les créations d'emplois d'enseignants-chercheurs praticiens hospitaliers témoignent de cette volonté.

En tout cas, les besoins d'encadrement pédagogiques sont largement couverts - ce qui est tout de même notre mission principale.

Par ailleurs, nous travaillons au rapprochement de la recherche universitaire et des grands organismes de recherche, comme le CNRS.

Le ministère de la recherche sera certainement en mesure de vous fournir des compléments d'information. Mais, pour la part qui lui revient, le ministère de l'éducation nationale accomplit sa mission avec détermination et continuité dans le domaine de la recherche médicale.

M. le président. La parole est à M. Paul Chollet.

M. Paul Chollet. Monsieur le ministre d'Etat, les délocalisations et les antennes universitaires ont leurs détracteurs et leur adeptes. On trouve des uns et des autres sur tous les bancs de cette assemblée. Je fais partie des seconds, car j'estime que les grandes universités ne sont pas nécessairement l'apanage des grandes villes, des grands centres. Et les succès que remportent aux examens les étudiants des antennes universitaires confirment l'intérêt de la formule.

Des premiers collèges universitaires initiés par le doyen Valade en 1987 au plan Université 2000, les premiers cycles universitaires sont devenus un enjeu primordial de développement local.

Les villes moyennes, comme la mienne, y ont trouvé un véritable bain de jouvence, et bon nombre de jeunes bacheliers de milieu modeste peuvent, grâce à elles, accéder à l'Université.

C'est avec bonheur que, en province, nous voyons disparaître cette espèce de jachère intellectuelle à laquelle une partie des générations montantes était soumise dans les pôles intermédiaires distants des grands centres universitaires.

Nos collectivités locales ont tout fait pour maintenir ce bassin de vie. Elles ont consenti des efforts colossaux pour prendre en charge des structures, des équipements adaptés susceptibles d'accueillir les étudiants, les DEUG, les DEUST, les IUT, par exemple.

Cet effort d'investissement s'est fait, il faut bien le dire, au détriment de leurs programmes propres : programmes d'assainissement, de voirie et autres équipements indispensables qui sont de leur responsabilité. Il me semble que le maire de Blois devrait me comprendre.

Mon inquiétude concerne la part des dépenses de fonctionnement de ces antennes prise en charge par les collectivités locales. Ces frais sont acceptables lorsqu'il n'y a qu'une unité, mais deviennent insupportables lorsque ces structures se diversifient, à cause de leur succès, à cause de l'impact qu'elles ont sur les jeunes populations de ces zones jusque-là défavorisées.

Quelles mesures, monsieur le ministre, pouvez-vous prendre pour essayer d'assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement de ces antennes, surtout en ce qui concerne le personnel administratif, les frais de déplacement du personnel enseignant, qui incombent normalement au ministère de l'éducation nationale et à l'Etat ? Si vous ne les prenez pas en charge, donnez-nous les moyens de le faire par une démarche décentralisatrice !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, il convient d'éviter une querelle d'école qui, reconnaissons-le, traduit souvent non des oppositions idéologiques, mais la préoccupation des élus d'assurer le développement intellectuel de leur cité ou de leur département - en quoi on ne saurait leur donner tort.

Il y a les tenants des grandes universités puissantes, multipolaires, multidisciplinaires, internationales. Et puis, il y a ceux qui, plus modestement, plaident pour une unité d'enseignement, et éventuellement de recherche, dans leur ville de taille plus modeste.

Personnellement - et ce n'est nullement par goût obsessionnel de l'équilibre - je crois que notre pays a besoin des deux. Nous avons besoin de grands pôles universitaires de portée internationale. Je pense au cas de Strasbourg, grande ville, fière de ses universités, qui, avec le soutien de l'Etat, accomplit une œuvre magnifique. Et j'imagine que certains des propos tenus ce soir sonneraient faux à l'oreille de nom-

breux professeurs et étudiants de Strasbourg, qui ne se reconnaîtraient pas dans les discours tristounets de tel ou tel d'entre vous.

M. Francis Saint-Ellier. Quel mépris !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Le mépris vient de ceux qui n'ont pas de considération pour les grandes capitales universitaires que sont Strasbourg, Caen, ...

M. Francis Saint-Ellier. Vous n'avez pas le droit de dire cela !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ... Grenoble, Marseille...

M. Bernard Derosier. Ou Lille !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ... ou Lille, bien entendu !

Comme vous, monsieur Chollet, je crois souhaitable que, dans des villes de taille plus modeste, il y ait soit des antennes universitaires, soit des IUT, soit d'autres formes de centre de recherche.

De la même façon que sur le plan culturel - je me permets de réutiliser la comparaison - nous assistons depuis quelques années à l'émergence dans chaque grande ville de France de centres intellectuels et artistiques qui peuvent aujourd'hui rivaliser avec les grandes capitales d'Europe dans le même temps où des villes de taille plus modeste connaissent une vie intellectuelle et artistique intense ! Je plaide donc pour un équilibre entre ces deux préoccupations.

Mais, vous avez aussi raison à le dire, il ne faut pas que les plus grands dévorent les plus petits. C'est pourquoi je veille, et je veillerai, à ce que des contacts en bonne et due forme puissent, notamment dans le cas des antennes universitaires, éviter que les universités mères ne fassent payer aux antennes un jour ceci, un jour cela, au point d'entamer petit à petit les finances de communes plus modestes, qui sont parfois infiniment moins dotées que les grandes villes universitaires.

Comptez sur moi ! Je serai attentif à ce que soient garanties de manière contractuelle, et si possible sur plusieurs années, à la fois l'autonomie de développement et la préservation des finances de ces villes.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le ministre d'Etat, le constat établi par le rapport Borne de l'inspection générale de l'éducation nationale nous inspire deux remarques.

En premier lieu, ainsi que nous le faisons remarquer depuis deux ans, ce rapport souligne la précipitation qui caractérise la généralisation des IUFM et la sous-estimation qui a été faite des moyens matériels et humains nécessaires à cette généralisation.

En second lieu, il recommande de substantielles modifications qu'il convient de prendre en compte aujourd'hui : relèvement des crédits pour frais de déplacement ; renforcement du potentiel d'encadrement, notamment en enseignants-chercheurs ; rééquilibrage des contenus de formation entre la première et la deuxième année ; meilleures adéquations de formation des professeurs des écoles, de ceux des collèges et des lycées ainsi que de ceux des LEP.

La réussite des IUFM est plus que jamais indispensable pour faire face aux énormes besoins d'enseignants à former.

Les statistiques ministérielles indiquent qu'il faudrait, d'ici à l'an 2000, recruter plus de 180 000 enseignants, au rythme de 17 500 par an pour le second degré et de 12 000 par an pour le primaire. Or, à la rentrée de 1993, vous ne pourrez compter pour l'ensemble du second degré que sur 12 000 stagiaires de « sang neuf », comme on dit, pour 16 700 postes à pourvoir. Le déficit sera donc de 4 700 postes.

Une politique de recrutement qui n'est pas à la hauteur des besoins conduit à amputer la formation et à développer la précarité.

Pour résoudre la crise du recrutement, il faudrait d'autres moyens pour les étudiants inscrits en IUFM, notamment en matière d'allocations. Il convient, selon nous, de doubler le

nombre des allocations de prérecrutement et des allocations de première année. C'est montrer combien l'augmentation de 500 allocations de prérecrutement du second degré s'impose !

Enfin, je dirai quelques mots sur le désengagement de l'Etat en matière de constructions d'IUT. Ainsi, à Vitry, qui est pourtant la plus grande ville de mon département, le plan Université 2000 prévoit d'ouvrir deux départements d'IUT. Le conseil général du Val-de-Marne offre le terrain qui représente 33 p. 100 du montant total de l'opération. Or l'Etat prétend lui faire supporter 33 p. 100 supplémentaires. En définitive, le département apporterait 66 p. 100 et l'Etat 33 p. 100 ! Ce n'est pas acceptable, et vous connaissez les propositions du conseil général en la matière. L'Etat doit les accepter et ne pas se décharger de ses responsabilités.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur Lefort, votre première question porte sur les IUFM. Vous avez souligné l'effort que nous devons accomplir pour permettre à un nombre croissant d'étudiants, qui souhaitent embrasser la carrière d'enseignants de se préparer dans de bonnes conditions. J'ai déjà rappelé à plusieurs reprises ce que nous avons fait depuis deux ans. Le présent projet de budget contient des mesures qui viennent renforcer et amplifier cet effort.

Cela dit, je suis d'accord avec vous pour considérer que cette œuvre de formation des maîtres doit être menée sans relâche, sans discontinuité, et si possible, comme ce sera le cas en 1993, avec des avancées régulières.

Beaucoup de choses, souvent approximatives et injustes, ont été dites à l'égard de ces nouveaux établissements. Je fais confiance à l'avenir. Mais, déjà, il apparaît que ces instituts ont permis à de nombreux jeunes d'accéder à la fonction de professeur, d'entreprendre une carrière ; dans l'avenir, ils seront de plus en plus nombreux, et encore mieux formés.

Nous apporterons des adaptations, des modifications et des améliorations, et l'expérience elle-même nourrira ceux qui en ont la charge.

Durant les prochaines semaines, j'irai visiter plusieurs de ces instituts, car je veux rendre justice à tous ces établissements qui ont été malmenés, attaqués, voire calomniés. Il faut que l'on sache que la puissance publique est aux côtés de ceux qui assurent avec beaucoup de dévouement cette action de formation des maîtres.

Pour ce qui est de l'IUT de Vitry, qui a fait l'objet de votre seconde question, la négociation est en cours. Je ne peux pas, à cette heure et surtout en cette enceinte, clore une négociation. Mais d'après ce que je sais, sa conclusion serait sur la bonne voie. Il va de soi que l'on doit tenter, autant que faire se peut, de se mettre d'accord sur un principe de parité.

Informez-moi de l'évolution de la situation, monsieur le député, et j'essaierai de voir de quelle façon il sera possible de mettre au point un accord qui serait juste, du même type que ceux que nous avons conclus avec d'autres villes ou avec d'autres départements.

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le ministre d'Etat, les étudiants paient des droits d'inscription dépassant le taux légal. Modestes ou nantis, ils financent ainsi l'université. Nonobstant les règles en la matière, les exonérations sont rares. Interpellerez-vous les présidents d'université, fussent-ils superbement autonomes, sur cette situation regrettable au regard de la démocratisation ?

Le plafond de ressources et l'éloignement seront désormais, à notre demande, pris en compte pour l'attribution des bourses aux étudiants. Mais cela rend nécessaire une reconsidération d'ensemble des critères d'attribution des bourses et des titres de transports gratuits, et ce en concertation avec les organisations syndicales étudiantes. Organisez-vous la reprise des discussions sur ces revendications ?

Nous avons pris bonne note de votre engagement concernant l'accueil des enfants dès deux ans en maternelle, en priorité dans les zones d'éducation prioritaire. Les 50 millions de francs supplémentaires de crédits ZEP seront-ils affectés intégralement aux établissements scolaires et, ajouterai-je, au processus strictement éducatif ? Seront-ils aussi consacrés à un élargissement éventuel du nombre des ZEP ?

Enfin, je vous propose, monsieur le ministre, une mesure qui me tient particulièrement à cœur et dont j'espère qu'elle sera retenue. Il s'agit d'une mesure concrète tendant à doter les établissements classés comme difficiles au sein des ZEP d'un professeur de gymnastique supplémentaire.

Par ailleurs, le Gouvernement déposera-t-il des amendements pour répondre à notre demande de règlement du contentieux des hors classes relatif à la non-observance du relevé de conclusion de 1989, ainsi qu'à notre demande de création de 500 allocations supplémentaires d'année préparatoire pour le second degré dans les IUFM ?

Pas question pour nous de voter ce projet de budget pour les raisons de fond que j'ai exprimées ce matin...

M. Francis Saint-Ellier. Très bien !

M. Georges Hage. ... et dont je ne me départirai point et qui nous faisaient conclure au vote contre.

Cependant, monsieur le ministre, je serai attentif aux réponses que vous formulerez à nos questions et qui seraient susceptibles d'infléchir notre vote vers l'abstention.

M. le président. Ce n'était pas une question mais une litanie ?

M. Yves Fréville, rapporteur spécial. Litanie ou liturgie !

M. Jean-Claude Lefort. Retirez ce mot, monsieur le président. *(Sourires.)*

M. le président. Disons une supplique ?

M. Georges Hage. Même le président a le droit d'être maladroit ! *(Sourires.)*

M. le président. Quel qu'il soit d'ailleurs ! *(Sourires.)*

M. Jean-Claude Lefort. Mais pas le ministre !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation et de la culture. Monsieur Hage, je vais essayer de reprendre chacun des points que vous avez évoqués.

Les cumuls de droits d'inscription sont illégaux et ils n'ont donc pas de raison d'être ! Lorsque le cas se produit, le ministère de l'éducation nationale doit donner toutes instructions formelles pour que cesse une telle situation. Les universités doivent par ailleurs utiliser tous les moyens réglementaires d'exonération des droits.

Je rencontrerai longuement jeudi les présidents d'université et j'aurai l'occasion de leur faire part de votre très juste observation à ce sujet. Dans les cas où de telles situations se produisent, il faut qu'elles cessent.

Je ne suis pas du tout hostile à l'ouverture des discussions sur les critères sociaux d'attribution des bourses, encore que le sujet soit difficile et délicat. Tout cela participe de l'esprit dans lequel j'aborde l'ensemble des sujets liés à l'éducation nationale dans le cadre des discussions avec les organisations étudiantes et afin de mieux affiner l'approche des problèmes.

Je me permets d'ailleurs de vous indiquer que les mesures que j'ai pu prendre et les instructions que j'ai pu donner dès mon arrivée au ministère ont été suivies d'effet dans la plupart des académies. J'ai demandé que, contrairement à ce qui s'est trop souvent passé les bourses soient payées à temps. On peut toujours rêver à des augmentations, à des améliorations, mais si par ailleurs les bourses sont versées à la fin de l'année, à quoi bon ? Dès lors, elles ne remplissent pas la mission sociale qui leur est assignée.

J'imagine que les mesures que vous réclamez à propos du surcoût des frais de transport pour cause d'éloignement concernent principalement la région parisienne. Ce sujet a souvent été discuté et des orientations ont d'ailleurs été arrêtées. On pourrait, par exemple, attendre beaucoup de la RATP. Je n'ai d'ailleurs pas manqué de l'alerter pour tenter d'obtenir des modifications.

Là comme ailleurs, il y a une grande différence entre le comportement de certaines collectivités locales de la région parisienne et l'attitude d'autres communes, départements et régions de France. Combien de communes et départements de province apportent un soutien matériel aux étudiants pour faciliter leur transport ! On aimerait que la ville de Paris remplisse pleinement sa fonction, notamment sur les plans culturel, universitaire et éducatif.

M. Jean-Pierre Bequet. Absolument !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Ce qui vaut à Paris ne vaut pas ailleurs et réciproquement.

J'ai suggéré des mesures de compensation. Mais il est difficile au ministère de l'éducation nationale de se substituer à celui des transports, à la RATP, ou encore à la ville de Paris et au conseil général de l'Île-de-France qui ne remplissent pas toujours leur mission.

On pourrait envisager un certain nombre de mesures de correction. J'en ai saisi le Premier ministre, mais je ne peux, à ce stade, vous en parler, ce genre de mesures ne pouvant trouver sa place que la première partie de la loi de finances. Cela étant, celle que vous proposez et dont j'ai saisi le Premier ministre mérite d'être examinée dans le cadre du réexamen de la loi de finances, en seconde lecture.

La scolarisation dès l'âge de deux ans dans les ZEP constitue, je l'ai déjà dit avec force, une de nos priorités. Je compte, en particulier, y consacrer les 500 emplois supplémentaires de professeurs des écoles pour la rentrée de 1993. Des instructions fermes seront données aux inspecteurs d'académie dans ce sens. Je ne souhaite pas que l'effort que nous avons entrepris se dilue.

Pour ce qui est des crédits ZEP, comme vous avez raison ! Comment ne pas regretter leur disparition dans le budget de 1987 par exemple !

Je puis vous assurer que les 50 millions de mesures nouvelles du projet de loi de finances seront exclusivement consacrés à financer des heures supplémentaires pour les enseignants et des crédits pédagogiques pour les écoles, les collèges et les lycées de ces zones d'éducation prioritaire. D'ailleurs, s'il en était autrement, ce serait absurde, ce serait de l'argent dispersé, alors que nous devons concentrer notre effort pour aider les professeurs et les élèves de ces zones d'éducation prioritaires.

Pour ce qui est de la proposition ayant pour but de doter les 80 établissements difficiles d'un professeur d'éducation physique et sportive supplémentaire dès la rentrée 1993, elle m'a été soumise par le syndicat des professeurs d'éducation physique.

M. Georges Hage. C'est le syndicat auquel j'appartiens, monsieur le ministre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Il est vrai que vous êtes un sportif ! (Sourires.) C'est excellente proposition.

Les représentants de ce syndicat que j'ai rencontrés n'avaient donc suggéré cette proposition, parmi d'autres que, malheureusement, je n'ai pas pu toutes retenir. Je vous confirme avec joie qu'il s'agit d'une disposition qui entrera en application dès la rentrée prochaine.

A présent, je vais aborder deux points sur lesquels vous invitez le Gouvernement à présenter deux amendements.

Le premier concerne la situation des professeurs et des hors-classe, sujet que j'ai déjà évoqué en répondant à plusieurs intervenants. J'ai déjà indiqué que le présent budget permettrait d'accomplir une avancée, puisque nous avons retenu comme base de référence l'année 1992.

Il est juste et normal, si nous voulons que la parole de l'Etat, dans ce domaine comme dans les autres, soit pleinement respectée, que nous puissions trouver une solution à ce problème.

Je présenterai donc, au nom du Gouvernement, un amendement qui permettra 2 585 promotions supplémentaires à la hors-classe pour les professeurs du second degré.

M. Jean-Pierre Bequet. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. C'est en même temps une reconnaissance de leurs qualités, lesquelles s'expriment à travers la mission qu'ils remplissent avec beaucoup de rigueur.

Ensuite, vous avez demandé que le Gouvernement dépose un amendement afin d'accroître le nombre des allocations pour l'année préparatoire aux IUFM. Cette idée est utile ; elle va d'ailleurs dans le même sens que celle qu'a évoquée M. Lefort précédemment. La Constitution m'invite, si je veux faire droit à une proposition qui me paraît légitime, à

déposer un amendement visant à créer 500 allocations supplémentaires pour l'année préparatoire aux IUFM pour la rentrée de 1993.

L'ensemble de ces mesures contribueront, j'en suis certain, à améliorer le niveau général de notre enseignement et à apporter une contribution plus efficace aux zones d'éducation prioritaires.

Sur les autres points, en particulier pour les inscriptions dans les universités, soyez assuré, monsieur Hage, que toutes les voies réglementaires existantes seront utilisées pour assurer là où c'est prévu les exonérations de droits.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est M. Jean-Pierre Bequet.

M. Jean-Pierre Bequet. Ma question porte aussi sur les IUFM. Vous avez déjà répondu sur ce point, monsieur le ministre, en particulier en ce qui concerne les allocations pour le second degré.

Vous venez d'indiquer que le Gouvernement déposerait un amendement. Nous pouvons nous en réjouir car cela va dans le sens que nous souhaitons et répondrait à quelque chose que nous avons exprimé en commission. Il s'agit d'une inflexion tout à fait intéressante.

Plusieurs rapports, notamment un rapport de l'inspection générale, mettent un terme aux caricatures, aux rumeurs et aux pseudo-scandales qui ont marqué la vie des IUFM depuis deux ans. Cette institution a été d'ailleurs, dès sa naissance, combattue et rejetée par l'opposition.

Plusieurs propositions sont faites pour améliorer le dispositif : il est suggéré de repenser les modules de formation commune dont le contenu semble avoir été peu attractif pour les étudiants ; d'établir des liens plus étroits entre les IUFM et les universités afin, d'une part, de ne pas séparer les contenus scientifiques et les méthodes de transmission de ce savoir, et, d'autre part, de permettre aux jeunes en IUFM de poursuivre des cours de maîtrise ou de préparation à l'agrégation ; de clarifier les rapports entre les équipes pédagogiques des IUFM et les corps d'inspection, en précisant la place de ces derniers dans la formation des maîtres ; d'améliorer la préparation des professeurs de lycée professionnel ; enfin, de repenser les stages en observation ou en responsabilité pour permettre aux jeunes professeurs de bien connaître les deux milieux éducatifs très différents que sont le collège et le lycée.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je souhaiterais savoir quelles premières conclusions vous tirez de ces rapports sur les IUFM et dans quelles directions vous souhaitez agir rapidement afin de des rendre « plus attrayants et plus efficaces », pour reprendre l'expression de l'Académie des sciences.

Puisque vous avez prévu d'améliorer la situation des allocataires, je ne reviens pas sur la question. Ne conviendrait-il cependant pas d'élargir la formule afin de démocratiser l'accès au métier d'enseignant, en envisageant un véritable contrat entre les élèves-professeurs et l'éducation nationale ?

Enfin, ne faudrait-il pas ouvrir les IUFM aux maîtres-auxiliaires ou aux professeurs des écoles recrutés sur liste complémentaire qui ont enseigné sans avoir été véritablement préparés à ce métier ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, vos observations me paraissent tout à fait pertinentes. Comme vous l'avez souligné vous-même, aucun établissement nouvellement créé n'a suscité une surveillance aussi attentive - d'ailleurs plus ou moins bienveillante - ...

M. Jean-Pierre Bequet. En effet !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ... de la part des parlementaires, de l'administration, de l'inspection générale, des experts et d'autres personnalités, qui s'érigent volontiers en juges souverains placés au-dessus de tous.

Ces IUFM sont nés dans la douleur, mais je n'ai pas l'habitude - je sais bien que le temps ne s'y prête pourtant pas - de juger sans aucune forme de procès. Nous vivons une époque où l'on condamne, par anticipation, où le coupable est désigné par avance, et pas seulement en ce domaine.

Je ne sais si vous avez en mémoire ce film admirable de Fritz Lang, *M le Maudit*, qui a d'ailleurs été présenté dans de nombreux établissements scolaires dans le cadre des sections A 3. Il faut un coupable, donc on le trouve, et c'est un monsieur qui passe par là. On le montre du doigt et, naturellement, ensuite, il présente tous les signes du coupable, et il est finalement lynché, écrasé. Tout cela se passait en 1923-1924; je ne veux pas établir d'analogie mais, enfin, prenons garde ! Il est regrettable que l'esprit de raison cède parfois à certaines formes d'hystérie.

L'hystérie est multiple et ces pauvres IUFM ont fait l'objet de campagnes et de campagnes de dénigrement. Cela ne veut pas dire que ces établissements ne méritent pas d'être transformés, améliorés et enrichis.

Un des signes de leurs premiers succès, c'est que les étudiants des universités retrouvent plus nombreux le chemin des concours de recrutement, et les formations délivrées par ces instituts sont, je crois, bonnes en ce qui concerne tant les disciplines universitaires que les compétences professionnelles.

Pour le second degré, les chances de réussite des étudiants qui ont fait confiance aux IUFM sont deux fois plus grandes, et, pour le premier degré, cinq fois plus grandes. Or, vous le savez, ces résultats ont été acquis devant des jurys qui n'étaient pas *a priori* très favorables à ces nouvelles institutions.

Naturellement, ces établissements ont encore des défauts de jeunesse et il faudra les corriger. Vous avez vous-même dressé, monsieur le député, une liste de propositions et de suggestions que je retiens, que je ferai étudier et, éventuellement, mettre en pratique.

Les IUFM ont proposé, au mois de juin dernier, leurs nouveaux plans de formation à la commission d'agrément. Beaucoup d'entre eux ont déjà rectifié le tir - je pense à l'IUFM d'Orléans-Tours -, en particulier en ce qui concerne les modules de formation commune, qui, dans de nombreux cas, n'étaient pas satisfaisants, il faut le reconnaître. Les relations avec les universités s'améliorent. La moitié des conventions sont actuellement signées et je crois que toutes le seront avant la fin de l'année.

La principale difficulté réside peut-être dans la tendance qui avait pu se dessiner de séparer la formation disciplinaire et la formation professionnelle en confiant la première aux seules universités et la seconde aux seuls IUFM. Une formation professionnelle ne peut être efficace si elle est détachée, déconnectée, des savoirs enseignés.

Je crois aussi que la formation des professeurs d'enseignement technique et professionnel doit faire l'objet de tous nos soins. L'articulation entre universités et IUFM, entre formation et recherche, entre IUFM et établissements scolaires doit être améliorée et surveillée. Passés les premiers réflexes de méfiance réciproque, tout me laisse penser que les IUFM sont en train de trouver des solutions adaptées.

Vous m'avez également demandé si les IUFM ne pourraient pas accueillir des maîtres-auxiliaires et des stagiaires du premier degré recrutés sur liste complémentaire. A cette solution, nous en avons prélevé une autre qui contribue à former tous nos étudiants selon un système commun, solution qui, en même temps, joue le jeu de l'individualisation des parcours. Le maître-auxiliaire, le professeur d'école qui a déjà une expérience de terrain ne relèvera pas des mêmes formations que les étudiants de l'université.

Cette solution a de surcroît l'avantage important de mettre un terme au cycle infernal de l'auxiliarat qui nous a conduits, au cours des années passées, à recruter un nouveau maître-auxiliaire chaque fois que nous en envoyions un en formation. Conformément à votre vœu, les IUFM participeront à cette formation en liaison avec d'autres institutions, chaque fois que ce sera nécessaire.

M. le président. La parole est à M. Dominique Gambier.

M. Dominique Gambier. Ma question concerne les enseignants du secondaire dans les universités et l'équilibre enseignement-recherche.

Depuis plusieurs années, de nombreux enseignants du secondaire ont été recrutés dans les universités. Il semble que plus de 12 000 enseignants du secondaire, capésiens ou agrégés, y travaillent. Ce phénomène est loin d'être négligeable dans le budget pour 1993 puisque celui-ci prévoit le recrutement de 900 nouveaux enseignants du secondaire, soit 30 p. 100 des emplois créés. C'est une bonne chose dans la

mesure où il s'agit souvent d'enseignants de qualité, motivés, apportant une préoccupation pédagogique qui, il faut bien le reconnaître, manque quelquefois dans l'enseignement supérieur.

Mais ce phénomène, s'il devait se poursuivre, risquerait de poser deux problèmes importants : celui du statut de ces personnels et celui de la place de la recherche dans les universités.

Concernant le statut, une grande incertitude pèse sur les modalités de recrutement et de retour dans l'enseignement secondaire, sur l'avancement de ces personnels, sur leurs horaires de travail, sur leur mission au sein des universités. Leur place dans la gestion et la conduite des politiques de formation universitaire n'est pas assurée comme il convient, alors que les chercheurs au sens strict ont une place parfaitement définie.

Par ailleurs, ces personnels n'ont aucune obligation de recherche. Dès lors, le risque est réel que la place de la recherche dans les filières universitaires soit progressivement modifiée. C'est la spécificité de l'enseignement universitaire qui pourrait être mise en cause si cette évolution n'était pas maîtrisée.

Monsieur le ministre d'Etat, quelles initiatives comptez-vous prendre pour assurer à ces personnels une place reconnue au sein des universités ?

Quelle réflexion comptez-vous engager pour conserver à la recherche dans les universités la place qui assure depuis longtemps leur renommée dans le monde ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Il faut que les choses soient claires. L'université a deux missions : l'enseignement et la recherche. Les créations d'emplois garantissent le respect de cette double mission.

Le projet de budget qui vous est soumis prévoit en effet le recrutement de 900 enseignants du second degré et la création de 2 252 emplois d'enseignant-chercheur, ce qui représente l'immense majorité des emplois créés.

Vous noterez d'ailleurs que nous avons arrêté le recrutement de professeurs certifiés et que les créations d'emplois ne concernent que les agrégés. La qualité de ces enseignants du second degré est telle qu'ils peuvent apporter beaucoup aux étudiants. Ils assurent une meilleure transition avec le lycée et contribuent à mieux accueillir des étudiants aux aptitudes et aux besoins plus divers. Souvent, ils remplissent des missions pédagogiques qui ne nécessitent pas forcément une proximité avec la recherche, pour l'enseignement des langues pour les étudiants non linguistes ou dans les IUT, par exemple.

Ces enseignants participent néanmoins pleinement à la vie de leur établissement. Ils sont électeurs et éligibles dans les conseils. A compter de la prochaine rentrée, ils pourront bénéficier, comme les enseignants-chercheurs, de la prime pédagogique.

Certes, un nombre significatif d'agrégés souhaite enseigner dans le supérieur pour reprendre ou pour terminer leur propre travail de recherche ; c'est une autre situation. Nous avons mis en place les voies qui permettront d'assurer leur recrutement éventuel par détachement ou par concours dans le corps des maîtres de conférences.

Naturellement, le retour dans l'enseignement secondaire est possible, parfois souhaitable, et si cette présence d'enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur s'est avérée utile pour les étudiants et pour les enseignants eux-mêmes, elle est cependant maîtrisée afin de ne pas transformer l'université par une séparation tranchée des activités d'enseignement et de recherche, d'une part, et de ne pas peser sur les besoins du second degré, d'autre part.

En fait, il faut simplement ne pas confondre les genres : chacun exerce une mission, quitte à pouvoir, en utilisant des passerelles, changer de statut à un moment de son itinéraire personnel.

M. le président. La parole est à M. Dominique Gambier, pour une seconde question.

M. Dominique Gambier. Ma seconde question concerne le problème des universités en Europe. Avec trente-neuf étudiants pour mille habitants, l'Europe n'est pas en avance par rapport aux Etats-Unis - 9 p. 100 - ou au Japon : 66 p. 100.

La libre circulation des étudiants et des enseignants ouvre la perspective d'un brassage intellectuel utile pour la formation et la recherche. Pourtant, de nombreuses difficultés demeurent pour la rendre plus efficace et plus intense. La question des équivalences de cursus et de diplômes rencontre des obstacles et le programme pilote de l'ECTS ne souève pas l'enthousiasme. Les universités expriment des réserves sur sa généralisation.

Les conditions d'inscription sont très différentes d'un pays à l'autre du point de vue tant du *numerus clausus* que des droits d'inscription. Cette situation risque de créer des flux d'étudiants très inégaux, dont problématiques, et de déstabiliser certaines filières professionnelles.

Les conditions de logement sont difficiles dans de nombreux pays et peu de villes européennes disposent de cités universitaires internationales. On peut s'interroger sur la démarche que notre pays doit avoir dans ce domaine pour les étudiants français dans les villes européennes.

Enfin, les programmes du type Comet ou Erasmus arrivent à échéance en 1994. Ils ont engagé un vaste mouvement mais leur lourdeur administrative reste forte. La question de leur reconduction est posée.

Ces incertitudes sur l'Europe universitaire ne doivent pas faire oublier que l'enseignement reste normalement de la compétence nationale. Le rapprochement graduel des systèmes d'enseignement est malgré tout posé dans le respect des diversités culturelles.

Monsieur le ministre, la question de la subsidiarité trouve là un champ d'application complexe.

Quelles sont les orientations que compte défendre le Gouvernement quant à la construction de l'Europe universitaire ? Quels sont les domaines où, selon vous, l'action de la Communauté doit être amplifiée ? Quels sont ceux qui relèvent plus particulièrement des Etats membres ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, merci d'évoquer ce sujet que nous avons effleuré à plusieurs reprises au long de ce débat.

L'article 126 du traité de Maastricht introduit des compétences nouvelles dans le domaine de l'éducation, qui relève néanmoins principalement de la compétence des Etats, et c'est bien normal. Ce qui touche aux traditions, à l'art de vivre, à la culture, à l'essence même de chaque pays, est lié en partie à l'éducation. C'eût été niveler, raboter, provoquer même l'esprit national - dans le bon sens du terme - que de chercher à imposer je ne sais quel système éducatif unique. Personne, d'ailleurs, n'y a songé. La délégation française a beaucoup œuvré pour obtenir enfin gain de cause en faveur de l'introduction dans le traité de dispositions sur la culture et sur l'éducation.

Mais, au-delà du traité, ce qui importe, ce sont les changements de comportement, ce sont les actes. L'Europe de la culture et de l'éducation ne se construira pas à coup de traités, d'actes multilatéraux plus ou moins abstraits ou de conventions générales, bien que ceux-ci soient nécessaires, mais grâce à l'attitude de nos universités, à leur ouverture d'esprit, facilitées. Il est vrai, par des changements de règles. En ce qui concerne le recrutement professionnel, on peut citer l'engagement de professeurs associés et l'ouverture de nos institutions universitaires à des professeurs venant d'autres pays d'Europe, sans compter toute sorte d'autres initiatives dans le domaine de la recherche.

Si nos universités, comme c'est déjà le cas à Strasbourg, à Grenoble, à Nancy et à Lille - je ne veux pas établir un palmarès - continuent à s'europaniser, et donc s'enrichissent tout en apportant aux étudiants, aux chercheurs, aux professeurs quelque chose de plus, les transformant en ambassadeurs de l'esprit français et de l'esprit européen, et si, dans le même temps, les autres universités d'Europe agissent dans le même esprit international, cette chaîne de l'amitié et du savoir, soutenue par tous les programmes que vous connaissez - Erasmus et quelques autres - les liera entre elles, progressivement, comme aux grandes époques.

D'une certaine manière le nomadisme intellectuel et culturel - j'ose employer l'expression - qui caractérisait les universités du haut Moyen Age, puis de la Renaissance, retrouvera pleinement droit de cité.

Chaque universitaire sera chez lui dans toute université d'Europe ; ce sera sa maison, son lieu d'accueil, et l'on sera heureux de lui ouvrir la porte et de solliciter son savoir, de faire appel à sa connaissance et à son expérience.

On peut rêver, mais je suis sûr que cela ne restera pas une utopie abstraite, qu'il ne s'agit pas d'un simple discours de tribune pour une fin de soirée budgétaire. Ce rêve d'une Europe dans laquelle on ira de ville en ville deviendra réalité.

J'espère de tout mon cœur que ceux qui nous succéderont feront, tout au long de leur vie d'étudiants et, éventuellement, d'universitaires, des voyages qui les feront fréquenter Heidelberg et Florence, Rome et Lille, Amsterdam et Stockholm. Et je ne parle pas des autres grandes villes d'Europe telles que Prague, Budapest ou Moscou ! D'ores et déjà la France prend des initiatives en Russie, en particulier à Saint-Petersbourg, où nous avons ouvert une sorte d'université internationale.

Tout cela est en marche. J'ose dire, sans cocorico particulier, que nous serions plutôt en avance sur les autres, qui ne demanderaient pas mieux parfois que d'accueillir un peu plus souvent des Français qui, de temps en temps, tardent à sortir de leurs frontières nationales.

Mais j'aurais trop de choses à vous dire sur ce sujet et, à l'heure qu'il est, je dois interrompre mon propos.

M. le président. La parole est à M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le ministre d'Etat, je crois que le groupe socialiste et vous-même avez de la chance.

Le groupe socialiste a de la chance, dis-je. En effet, je regrettais ce matin une diminution de crédits qui aboutissait à la suppression de 1 000 allocations pour l'enseignement du second degré, tout en concluant que nous voterions le budget de l'enseignement supérieur. Or tout à l'heure, vous nous avez fait part de votre intention de rétablir les crédits permettant de financer 500 de ces allocations. L'amendement du Gouvernement tendant à cette fin vient d'ailleurs de nous être distribué.

Quant à vous, monsieur le ministre d'Etat, vous avez aussi de la chance, parce que, nonobstant l'abstention de nos collègues du groupe communiste...

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Vous êtes mieux informé que moi ! (Sourires.)

M. Bernard Derosier. ... votre budget sera adopté.

Je souhaiterais vous interroger sur le programme Université 2000.

Je vous ai tout à l'heure interrompu pour vous rappeler l'existence des trois universités de Lille. Il se trouve que ces universités sont situées sur le territoire de ma circonscription et cela m'amène à rencontrer régulièrement leurs présidents ; j'associe à ces rencontres le président de l'université de Valenciennes, de façon qu'il ne se sente pas isolé.

Or ces responsables des quatre universités « nordistes » m'ont dit toute leur satisfaction devant la mise en œuvre du plan Université 2000.

Je me réjouis personnellement que l'une des observations de notre commission des affaires culturelles, qu'a rapportée notre collègue Jean-Christophe Cambadélis, fasse apparaître la réussite de ce plan. Il est une réponse à l'arrivée des étudiants et il est la démonstration que la démocratisation de l'enseignement supérieur est bien en route, comme celle des enseignements secondaires.

Les vastes opérations d'investissement induites par le plan Université 2000 ne règlent pourtant pas tous les problèmes de fonctionnement. C'est ainsi que, dans telle université de mon département, ce que j'appellerai le déficit des capacités d'accueil des étudiants subsiste dans la mesure où, lorsque l'on augmente le nombre des professeurs et les mètres carrés, le nombre d'étudiants augmente lui aussi, mais et les crédits de fonctionnement ne suivent pas forcément dans les mêmes proportions - il y a davantage de bâtiments à chauffer et à entretenir. Dans telle autre université « nordiste », cela n'est pas sans poser quelques problèmes.

Je voudrais aussi appeler votre attention sur la situation des ATOS, dans les nouvelles structures réalisées par le biais des Université 2000. Je soulignerai, une fois de plus, la néces-

sité de bien reconnaître leur tâche, notamment au travers de leur rémunération. J'attends beaucoup de ce que vous ferez en faveur des catégories C et D, dont j'ai parlé ce matin.

Ainsi, toute une série de petits problèmes se posent, mais ajoutés les uns aux autres, ils provoquent parfois des insatisfactions.

J'aimerais, monsieur le ministre d'Etat, que vous nous donniez quelques indications sur la continuité du plan Université 2000, surtout en ce qui concerne les moyens de fonctionnement.

M. le président. Merci pour cette longue intervention, monsieur Derosier.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. M. Derosier a tout à fait raison : il faudra que sans cesse l'on veille à ce que les investissements sans précédent qui ont été réalisés et qui le seront encore au cours des prochaines années soient accompagnés des crédits de fonctionnement correspondants.

J'ajouterai, monsieur Derosier, complétant votre propos, que les crédits d'entretien au sens le plus large, que l'on oublie trop souvent, sont tout aussi nécessaires. Et je ne pense pas seulement à l'entretien courant, mais aussi à la sauvegarde des bâtiments. On sait à quel point les constructions récentes vieillissent malheureusement plus vite que les anciennes.

L'une des grandes erreurs, parmi beaucoup d'autres, commises dans les années 1970-1980, et dont nous payons encore le prix, a été de conduire une politique universitaire à courte vue, qui, ainsi que je le disais hier, visait à sanctionner les étudiants et les universitaires qui n'avaient pas été « sages » en 1968. On leur construisait alors des bâtisses plus ou moins confortables, plus ou moins mal situées, dans des conditions plus ou moins heureuses, des conditions de fortune.

Mais il y avait plus grave encore : ces constructions fabriquées à la hâte, à l'esthétique incertaine et à la qualité douteuse ont souffert d'une absence d'entretien. Elles se sont donc dégradées. Cet été, j'ai pris des mesures dont, je l'espère, l'application sera pleinement achevée dans quelques semaines, et qui ont consisté, par le biais d'un plan d'urgence - un de plus ! -, à remettre en état des universités de ce type afin qu'elles puissent offrir aux étudiants de meilleures conditions de travail.

Vous avez donc raison, monsieur Derosier : d'année en année, les crédits de fonctionnement doivent être un élément essentiel d'accompagnement de l'effort national.

En 1993, nous pourrions débloquer des crédits dont le montant n'est pas négligeable : une mesure d'ensemble de 450 millions de francs est prévue, dont 265 millions pour les universités, 75 millions pour les bibliothèques et 110 millions pour les IUFM.

Dans le projet de budget que je vous sou mets, le chapitre des subventions de fonctionnement atteint 4,6 milliards de francs.

En 1992, il y avait déjà eu une augmentation importante de 225 millions de francs. En 1993 s'y ajoutent 450 millions de francs.

Si ce rythme de progression est maintenu, nous pouvons être assurés d'aller dans le bon sens. En tout cas, je peux, prenant un engagement pour les prochaines années, calmer vos inquiétudes.

M. le président. La parole est à M. Jean Vittrant, pour la dernière question.

M. Jean Vittrant. Monsieur le ministre d'Etat, les premiers cycles universitaires, en dépit des moyens abondants mis à leur disposition depuis 1988, souffrent de certains dysfonctionnements.

Quelques chiffres concernant les DEUG généraux illustrent la situation : 15 p. 100 des étudiants inscrits en DEUG sortent de l'université sans diplôme et 36 p. 100 effectuent ensuite une réorientation, soit au sein des premiers cycles pour 10 p. 100 d'entre eux, soit hors de ces premiers cycles pour 26 p. 100.

Par ailleurs, les parcours des bacheliers technologiques mettent en évidence leurs difficultés à s'insérer dans ces filières générales : seuls 20 p. 100 d'entre eux obtiennent le DEUG et, parmi les 80 p. 100 restants, ils sont nombreux à

sortir de la filière sans diplôme, alors que leur taux de réussite en IUT et en STS est bon. Un réel problème d'orientation se pose.

Vous avez fermement engagé une concertation, dès le mois de mai 1992, sur la rénovation des premiers cycles universitaires et des filières. D'une part, ne pourriez-vous pas informer la représentation nationale sur la façon dont vous envisagez de permettre une lecture lisible des futurs DEUG dont le nombre actuel - trente environ - est trop élevé ? D'autre part, quelle marge d'initiative comptez-vous laisser aux universités dans chaque discipline, dans le cadre de la contractualisation, pour définir les maquettes de ces DEUG ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, comme vous le savez, mon prédécesseur avait engagé une réforme des premiers cycles universitaires dont les principes, les ambitions, les objectifs étaient excellents. Mais la formulation ne paraissait pas toujours adaptée à la réalité et à la diversité des universités françaises.

C'est pourquoi il m'a semblé souhaitable, après réflexion, de suspendre, dans sa version première, la réforme tout en maintenant ses objectifs et ses ambitions.

A partir de là, ayant contribué aussi à apaiser les inquiétudes qui avaient fait naître un climat qui n'était pas propice à de vrais changements, j'ai engagé une concertation. J'ai pensé que nous pouvions, sur un certain nombre de points, prendre des décisions. C'est ainsi que, dès le 26 mai dernier, j'ai pris un arrêté.

Ce premier texte a permis de premières avancées.

Je citerai, péle-mêle : le développement de l'information et de l'orientation, la mise en place d'un système que l'on appelle « modulaire » - le travail en petits groupes favorisant la capitalisation des acquis -, les passerelles, les possibilités de reprise d'études, les garanties offertes aux étudiants pour les examens - des garanties de transparence, de justice et d'équité, et non de succès (*Sourires*), - l'instauration d'un système de tutorat contribuant à un encadrement plus individualisé des étudiants.

Cette année, de nombreuses universités ont appliqué ce texte, ainsi qu'elles en avaient le droit. A la rentrée prochaine, le texte sera appliqué par l'ensemble des universités françaises.

S'agissant des cursus et des diplômes, j'ai souhaité me donner un peu de temps pour engager un dialogue. Dans mon esprit, « dialoguer » ne signifie pas se croiser les bras : c'est avancer, c'est tenter d'extraire, par des discussions, des propositions positives qui, mises bout à bout, permettent de vrais changements, dans un esprit pragmatique et concret.

La première phase de cette concertation s'est appuyée sur les résultats de conférences pédagogiques nationales organisées par la conférence des présidents d'université. J'ai pu constater qu'il existait un large accord pour moderniser nos diplômes dans le sens d'une plus grande lisibilité des parcours de formation. Songez qu'il existe aujourd'hui, monsieur le député, plus de trois cents textes sur les diplômes délivrés dans les universités ! Naturellement, cette modernisation doit se faire dans le respect des identités des diverses disciplines.

La première phase achevée, j'ai souhaité que nous allions plus loin. C'est pourquoi j'ai demandé au directeur des enseignements supérieurs d'aller de l'avant et d'aboutir, si possible à la fin du mois de novembre, à des propositions précises par grands groupes de disciplines.

Voilà où nous en sommes.

J'attends de voir les propositions qui me seront soumises, dont nous discuterons avec les uns et les autres. Quand je constaterai qu'une maturation positive sera intervenue, je prendrai les arrêtés nécessaires. Il s'agira d'arrêtés cadres, à partir desquels - là encore, il importe de laisser libre cours à l'initiative - les universités pourront mieux s'organiser.

Si nous réussissons avant le début de l'année prochaine à mettre au point l'ensemble de ces changements, nous disposerons d'un cadre juridique renoué, garantissant à la fois le caractère national des diplômes, la diversité et la lisibilité des parcours de formation, ainsi que l'autonomie pédagogique des établissements dans le cadre de la politique contractuelle.

Vous avez là une illustration, parmi beaucoup d'autres, d'une politique qui s'imposera de plus en plus comme une politique moderne et ambitieuse de l'éducation nationale

pour les prochaines années et qui tend à ouvrir les pistes, engager le dialogue, faire surgir de la société, notamment des communautés universitaires, les ondes positives à partir desquelles nous pouvons aller plus loin, faire de nos universités des universités ouvertes qui maintiennent un équilibre entre l'exigence de haut savoir et celle de préparation à des métiers.

Pour le reste, que fleurissent les initiatives ! Et ce n'est pas en démantelant, en cassant, en déstabilisant, en coupant en morceaux, en brutalisant, en établissant des normes générales qui ne sont plus de mise dans un pays qui vit à l'heure de la diversité que nous pourrions faire avancer positivement l'université.

Une fois accomplie cette marche en avant pour le premier cycle universitaire, nous y verrons beaucoup plus clair. Sur cette voie, l'université française a de grandes chances de sortir des crises qu'elle traverse à un moment ou à un autre.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

EDUCATION NATIONALE ET CULTURE

I. - Education nationale

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Education nationale et culture : I. - Education nationale. »

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 5 379 596 654 francs ;

« Titre IV : 3 127 541 715 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 2 741 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 1 445 000 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 3 802 500 000 francs ;

« Crédits de paiement : 2 758 670 000 francs. »

Sur le titre III de l'état B, le Gouvernement a présenté un amendement, n° 102, ainsi rédigé :

« Majorer les crédits de 34 000 000 F. »

Amendement simple, monsieur le ministre, compréhensible par tous ! (*Sourires.*)

Vous avez la parole pour le défendre.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Cet amendement tend à majorer de 34 millions de francs les crédits destinés à financer l'accroissement du nombre de promotions à la hors-classe des enseignants du second degré.

A compter du 1^{er} septembre 1993, seront ainsi réalisées 2 585 transformations d'emplois.

Tel est l'esprit de cet amendement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour donner l'avis de la commission sur cet amendement.

M. Yves Fréville, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement qui ouvre à un certain nombre de professeurs du second degré l'accès à la hors-classe.

Une mesure nouvelle 02-14-16, Revalorisation de la situation de personnels enseignants, prévoit cette extension.

A titre personnel, je souhaiterais que, à l'occasion de la deuxième lecture, le Gouvernement étende le bénéfice de cette mesure aux agrégés qui relèvent de l'enseignement supérieur.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 102. (*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix le titre III de l'état B, modifié par l'amendement n° 102.

Je suis saisi par les groupes Union pour la démocratie française et Union du centre d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Nombre de votants	563
Nombre de suffrages exprimés	536
Majorité absolue	269

Pour l'adoption	275
Contre	261

L'Assemblée nationale a adopté.

Sur le titre IV de l'état B, le Gouvernement a présenté un amendement, n° 103, ainsi rédigé :

« Majorer les crédits de 8 333 000 F. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le président, madame, messieurs les députés, tout à l'heure je vous ai exposé, en réponse à une question de M. Hage, le désir du Gouvernement de majorer les crédits de 8 333 000 francs.

Il s'agit de satisfaire les besoins de recrutement dans certaines disciplines déficitaires de l'enseignement du second degré, notamment l'enseignement technologique et professionnel. Cela justifie une augmentation du nombre des allocations versées en année préparatoire à l'entrée dans les instituts universitaires de formation des maîtres.

Je vous propose donc d'ouvrir ce crédit au chapitre 43-60 du budget du ministère, intitulé : Pré-recrutement et formation initiale des maîtres du premier et du second degrés. Il doit permettre de financer 500 allocations supplémentaires pour l'enseignement du second degré à compter de la rentrée de 1993.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yves Fréville, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement.

Je constate qu'il fera passer le nombre des allocataires, qui était de 80 en 1991, puis de 2 340 en 1992, à 2 840.

Je ne suis pas sûr, étant donné le taux de consommation de ces crédits, que ces allocations supplémentaires soient absolument nécessaires ! Le problème n'est pas tant de financer des allocations que de les distribuer. Cela n'a pas toujours été le cas au cours des années passées.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 103. (*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV de l'état B, modifié par l'amendement n° 103.

(*Le titre IV, ainsi modifié, est adopté.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale et de la culture, concernant l'éducation nationale.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

DEMANDE DE LEVÉE D'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE

M. le président. J'ai reçu, le 10 novembre 1992, transmise par M. le garde des sceaux, ministre de la justice, une demande de levée d'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée.

Cette demande sera imprimée sous le n° 3028, distribuée et renvoyée, en application de l'article 80 du règlement, à une commission *ad hoc*.

3

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 10 novembre 1992, de M. André Berthol, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'évolution des importations de charbon en France.

La proposition de résolution, n° 3029, est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

J'ai reçu, le 10 novembre 1992, de M. Jean Auroux et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission d'enquête chargée d'examiner l'état des connaissances scientifiques et les actions menées à l'égard de la transmission du sida au cours des dix dernières années en France et à l'étranger.

La proposition de résolution, n° 3030, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 12 novembre 1992, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Environnement :

Annexe n° 17 (Environnement). - M. Michel Barnier, rapporteur spécial.

Avis n° 2950 au nom de la commission de la production et des échanges : tome IV (Environnement) de M. Daniel Chevalier.

Jeunesse et sports :

Annexe n° 27 (Jeunesse et sports). - M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.

Avis n° 2946 au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : tome XIV (Jeunesse et sports) de M. Georges Hage.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

ORDRE DU JOUR

établi en conférence des présidents

Réunion du mardi 10 novembre 1992

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 24 novembre 1992 a été ainsi fixé :

Mardi 10 novembre 1992, l'après-midi, à seize heures trente, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 :

Éducation nationale et culture :

- enseignement scolaire (suite) ;

- enseignement supérieur.

Jeudi 12 novembre 1992, le matin, à dix heures, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Environnement.

Jeunesse et sports.

Vendredi 13 novembre 1992, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Aménagement du territoire.

Équipement, logement et transports : urbanisme, logement et services communs.

Samedi 14 novembre 1992, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Équipement, logement et transports : mer.

Anciens combattants.

Éducation nationale et culture : communication.

Lundi 16 novembre 1992, le matin, à dix heures, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Industrie et commerce extérieur.

Commerce et artisanat.

Mardi 17 novembre 1992, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Économie, finances et budget : charges communes, services financiers, comptes spéciaux du Trésor et taxes parafiscales ; imprimerie nationale ; Monnaies et médailles.

Articles non rattachés.

Seconde délibération.

Vote sur l'ensemble.

Mercredi 18 novembre 1992, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement et, éventuellement, le soir, à vingt et une heures trente :

Élection des douze juges titulaires et des six juges suppléants de la Haute Cour de justice (*).

Discussion sur rapport de la commission mixte paritaire du projet de loi relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services (n° 2998).

Discussion des conclusions du rapport (n° 3010) sur les propositions de résolution de MM. Charles Millon (n° 2933), Jean Auroux (n° 2981) et Michel Pezet (n° 2988) tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale pour l'application de l'article 88-4 de la Constitution et sur la proposition de résolution de Mme Nicole Catala (n° 3000) tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale pour l'examen des projets d'actes communautaires.

Jeudi 19 novembre 1992, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente ; vendredi 20 novembre 1992, le matin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, l'après-midi et le soir, à vingt et une heures trente, et, éventuellement, samedi 21 novembre 1992 :

Discussion :

- du projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, et modifiant le code de la santé publique (n° 2600-2871) ;

- du projet de loi relatif au corps humain et modifiant le code civil (n° 2599-2871) ;

(* Cette élection (troisième tour) requiert la majorité absolue des membres de l'Assemblée nationale. Le scrutin sera ouvert de 15 à 18 heures.

- du projet de loi relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche en vue de la protection ou de l'amélioration de la santé et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (nos 2601-2871),
ces textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

Lundi 23 novembre 1992, le matin, à dix heures, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente, et **mardi 24 novembre 1992**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi relatif au don et à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine (n° 3003).

Élection des douze juges titulaires et des six juges suppléants de la Haute Cour de justice

L'élection, par scrutins dans les salles voisines de la salle des séances, des douze juges titulaires (3^e tour) et des six juges suppléants de la Haute Cour de justice aura lieu, conformément à la décision de la conférence des présidents, le **mercredi 18 novembre 1992**, de quinze heures à dix-huit heures.

Les candidatures devront être remises au secrétariat général de la présidence (service de la séance) avant le **mardi 17 novembre 1992**, à dix-neuf heures.

N.B. - Article 157, alinéa 4, du règlement : « Sont élus, à chaque tour de scrutin, dans l'ordre des suffrages, les candidats ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale ».

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 3^e séance

du mardi 10 novembre 1992

SCRUTIN (N° 713)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1993
(budget de l'éducation nationale et de la culture. I. - Education nationale : moyens des services)

Nombre de votants	563
Nombre de suffrages exprimés	536
Majorité absolue	269
Pour l'adoption	275
Contre	261

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (267) :

Pour : 266.

Non-votant : 1. - M. Jean-Pierre Kuchelds.

Groupe R.P.R. (125) :

Contre : 124.

Non-votant : 1. - M. Philippe Séguin.

Groupe U.D.F. (48) :

Contre : 86.

Non-votants : 2. - MM. Jean-François Deniau et Gérard Longuet.

Groupe U.D.C. (40) :

Contre : 40.

Groupe communiste (26) :

Abstentions volontaires : 26.

Non-inscrits (24) :

Pour : 9. - MM. Jean-Marie Cambacérès, Jean Charbonnel, Jean-Claude Chermann, Jean-Marie Daillet, Claude Miqueu, Alexis Pota, Yves Vidal, Marcel Wacheux et Aloyse Warhouver.

Contre : 11. - M. Léon Bertrand, Mme Martine Daugrellh, MM. Jean-Michel Dubernard, Serge Franchis, Auguste Legros, Michel Noir, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stilbois et M. André Thien Ah Koo.

Abstention volontaire : 1. - M. Elie Hoarau.

Non-votants : 3. - MM. Jean-Michel Boucheron (Charente), Alexandre Léontieff et Jean-Pierre de Peretti della Rocca.

Ont voté pour

<p>MM.</p> <p>Maurice Adevah-Pouf Jean-Marie Alalze Jean Albouy Mme Jacqueline Alquier Jean Amichant</p>	<p>Bernard Angels Robert Anselin Henri d'Attilio Jean Aureux Jean-Yves Autelier Jean-Marc Ayrault Jean-Paul Bachy</p>	<p>Jean-Pierre Beaumier Jean-Pierre Baldryck Jean-Pierre Balligand Gérard Bapt Régis Baralla Claude Barande Bernard Bardin</p>
--	---	--

<p>Alain Barrau Claude Bartolone Philippe Bassinet Christian Bataille Jean-Claude Bateau Umberto Battist Jean Beauflis Guy Bêche Jacques Becq Roland Beix André Bellon Jean-Michel Belorgey Serge Beltrame Georges Besedetti Jean-Pierre Bequet Michel Bérégovoy Pierre Bernard François Bernardini Michel Berson Bernard Bioulac Jean-Claude Billa Jean-Marie Bockel David Bobbot Jean-Claude Bois Gilbert Bonnemaison Alain Bonnet Augustin Bourepaux André Borel Mme Huguette Bouchardéau Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine) Jean-Claude Boulard Jean-Pierre Bouquet Claude Bourdela René Bourget Pierre Bourgaignon Jean-Pierre Braine Pierre Brana Jean-Paul Bret Maurice Briand Alain Bruze Alain Bureau Mme Denise Cacheux Jean-Paul Calloud Alain Calmat Jean-Marie Cambacérès Jean-Christophe Cambadelle Jacques Cambolle André Capet Roland Carraz Michel Cartelet Bernard Carton Elie Castor Bernard Cauvia René Cazeneuve Aimé Césarre Guy Chaufrault Jean-Paul Chasteguet Jean Charbonnel Bernard Charles Michel Charzat Guy-Michel Chauveau Jean-Claude Chermann Daniel Chevallier</p>	<p>Jean-Pierre Chèvremont Didier Chouat André Clert Michel Coffineau François Colcombet Georges Colla Michel Crépeau Jean-Marie Daillet Pierre-Jean Dariand Mme Martine David Jean-Pierre Defontaine Marcel Dehoux Jean-François Delahais André Delattre André Delebedde Jacques Delhy Albert Devers Bernard Derossier Freddy Deschaux-Beaume Jean-Claude Dessois Michel Destot Paul Dhaille Michel Dinot Marc Dolez Yves Dollo René Dosière Raymond Douyère Julien Dray René Drouin Claude Ducert Pierre Ducout Jean-Louis Dumont Dominique Duplet Yves Durand Jean-Paul Durieux Paul Duvalaix Mme Janine Ecochard Henri Emmanuel Pierre Estève Claude Evia Laurent Fabius Albert Facon Jacques Flcury Jacques Floch Pierre Forques Raymond Foral Alain Fort Jean-Pierre Fourné Michel François Roger Franzoni Georges Frêche Michel Fromet Claude Galta Claude Galametz Bertrand Gallet Dominique Gambier Pierre Garmondia Marcel Garrouste Kamillo Gata Jean-Yves Gatouad Jean Gatel Jean Gumbert Claude Guron</p>	<p>Jean Giovannelli Joseph Gourmelon Hubert Guze Gérard Guzzes Léo Grizard Jean Guignat Edmond Hervé Jacques Hercilia Pierre Hilar François Hollande Jacques Huguères des Etages Gérard Istace Mme Marie Jacq Frédéric Jaitou Jean-Pierre Joseph Noll Joseph Alain Journet André Labarrère Jean Laborde Jean Lacombe Pierre Lagorce Jean-François Lamarque Jérôme Lambert Michel Lambert Jean-Pierre Lapaire Claude Laréal Dominique Lariffa Jean Laurala Jacques Lavédrine Gilbert Le Bris Mme Marie-France Lecuir Jean-Yves Le Déant Jean-Marie Leduc Robert Le Foil Bernard Lefranc Jean Le Garrec Jean-Marie Le Guen André Lejeune Georges Lemoine Guy Lespagné Roger Léron Alain Le Vern Claude Lize Robert Lobbi Bernard Lohéau Guy Lorilouet Jeanny Longeaux Maunac Louis-Joseph-Dognat Jean-Pierre Lappi Bernard Madrelle Jacques Mahéas Guy Malsadals Mme Marie-Claude Malaval Thierry Mandou Jean-Pierre Marche Roger Mas René Massat Marius Mamez François Mamez Didier Mathias Pierre Métais Henri Michel</p>
---	---	---

Jean-Pierre Michel
Didier Milgaut
Mme Hélène Mignon
Claude Miqven
Gilbert Mitterrand
Marcel Mocœur
Guy Monjalou
Gabriel Montcharmont
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Pierre Ortet
François Patrist
Jean-Pierre Pénicaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillot
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Polgnaut
Alexis Pota
Maurice Pourcho

Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Jean-Claude Ramos
Guy Ravler
Alfred Recoors
Daniel Relner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rilmareix
Roger Rinchet
Mme Dominique
Rubert
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Michel Sainte-Marie
Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)

Roger-Gérard
Schwartzberg
Robert Schwint
Patrick Seve
Henri Sicre
Mme Marie-Joséphé
Sublet
Michel Suchod
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Michel Thuvin
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Emile Varnaudon
Pierre Victoria
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalles
Jean Vittraut
Marcel Wachoux
Aloyse Warhouver
Jean-Pierre Worms.

François d'Harcourt
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Hunault
Jean-Jacques Hyest
Michel Inchauspé
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Denis Jacquot
Michiel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Alain Jomessana
Didier Jullia
Alain Juppé
Gabriel Kaspereit
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
Alain Lamassoure
Edouard Landral
Philippe Legras
Auguste Legros
Gérard Léonard
Arnaud Lepercq
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Limonzy
Jean de Lipowski
Alain Madelin
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arna
Jean-Louis Masson
Gilbert Maubieu
Jean-François Mattel
Pierre Mauger
Joseph-Henri
Maujolan du Gasset
Alain Mayoud

Pierre Mazeaud
Pierre Méhaignerie
Pierre Meril
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micaux
Mme Lucette
Michaux-Cherry
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Louise Mureau
Alain Moyné-Bressand
Maurice
Némou-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Oiller
Charles Paccou
Arthur Paecht
Mme François
de Passafium
Robert Pasdraud
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Dominique Perben
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Phillibert
Mme Yann Plat
Etienne Plate
Ladislav Posnatowski
Bernard Pons
Robert Ponsade
Jean-Luc Prael
Jean Proriot
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reltzer
Marc Reynann
Lucien Richard

Jean Rigaud
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochehloine
André Rossi
José Rossi
André Rossinot
Jean Royer
Antoine Rufeaucht
Francis Saint-Ellier
Rudy Selles
André Santlai
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne
Sauvalgo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Jean Seltlinger
Maurice Sergheraert
Christian Spifler
Bernard Stasi
Mme Marie-France
Stirbols
Paul-Louis Tenailon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberti
Jacques Tonbou
Georges Tranchant
Jean Ueberachig
Léon Vachet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Robert-André Vivien
Michel Voisla
Roland Vuillemae
Jean Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff
Adrien Zeller.

Ont voté contre

Mme Michèle
Allot-Marie
M. Edmond Alphandéry
Mme Nicole Amelline
MM.
René André
Henri-Jean Arnaud
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Audlnot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barnier
Raymond Barre
Jacques Barrot
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Henri Bayard
François Bayrou
René Beaumont
Jean Bégault
Pierre de Benouville
Christian Bergella
André Berthoin
Léon Bertrand
Jean Besson
Claude Birraux
Jacques Blanc
Roland Blum
Franck Borotra
Bernard Bosson
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Chantaline Boutin
Loïc Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Broslain
Christian Cahal

Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Robert Cazalet
Richard Cazenare
Jacques
Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Hervé de Charette
Jean-Paul Charlé
Serge Charles
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Georges Chavanes
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Cointat
Daniel Collin
Louis Colombani
Georges Colombier
René Coussau
Alain Coassin
Yves Coussola
Jean-Michel Couve
René Couvelanes
Jean-Yves Cozan
Henri Csq
Olivier Dassault
Marc-Philippe
Daubresse
Mme Martine
Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehalne
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Xavier Deniau
Léonce Deprez
Jean Desautels
Alain Devaquet
Patrick Devédjian
Claude Dhinnis
Willy Diméglio
Eric Dollgé
Jacques Domineati

Maurice Dousset
Guy Druot
Jean-Michel
Dubernard
Xavier Dugoin
Adrien Durand
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Jean-Pierre Foucher
Serge Frauchis
Edouard
Frédéric-Dupont
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Gallard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gantier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Francis Geng
Germain Gengenwin
Edmond Gerrer
Michel Giraud
Jean-Louis Gosdoff
Jacques Godfrain
François-Michel
Gonnot
Georges Gorse
Gérard Grignon
Hubert Gilmault
Alain Grotteray
François
Grussenmeyer
Ambroise Guellec
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Jean-Yves Haby

Se sont abstenus volontairement

MM.

François Aeseli
Marcelin Berthelot
Alain Bocquet
Jean-Pierre Brard
Jacques Brunhes
René Carpentier
André Duroméa
Jean-Claude Gaysot
Pierre Goldberg

Roger Gouhler
Georges Hage
Guy Hermier
Elie Hoarau
Mme Muguette
Jacqualat
André Lajolale
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Meur
Paul Lombard

Georges Marchais
Gilbert Millet
Robert Montdargent
Ernest Montoussamy
Louis Pleron
Jacques Rimbault
Jean Tardito
Fabien Thiémié
Théo Vial-Masnat.

N'ont pas pris part au vote

MM.

Jean-Michel Boucheron
(Charente)
Jean-François Deaulx

Jean-Pierre Kucheld
Alexandre Léontieff
Gérard Longuet

Jean-Pierre de Peretti
deila Rocca
Philippe Séguin.

Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Jean-François Deaulx et Gérard Longuet ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

ABONNEMENTS				
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	114	558	
33	Questions..... 1 an	113	559	
53	Table compte rendu.....	55	98	
93	Table questions.....	54	97	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	104	540	
35	Questions..... 1 an	103	353	
55	Table compte rendu.....	55	84	
95	Table questions.....	34	54	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	704	1 808	
27	Série budgétaire..... 1 an	213	314	
DOCUMENTS DU SENAT :				
08	Un an.....	703	1 569	

Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :

- 03 : compte rendu intégral des séances ;
- 33 : questions écrites et réponses des ministres.

Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :

- 05 : compte rendu intégral des séances ;
- 35 : questions écrites et réponses des ministres.

Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :

- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
- 27 : projets de lois de finances.

Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution.
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : **3,50 F**

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

